

DELIBERATION N° 59-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 20 février 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Michel TOSCAN.

Présents :

SAVIGNON Joseph	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	FOGLIA Maxence
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	MORA Serge

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), CIOT Xavier (pouvoir à TRAPANI Mary), DURAND Bernard (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à LAURENS Patrick), CURT Jean-Pierre (pouvoir à GIRAUD Murielle).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	48
Nombre de pouvoirs :	08
Nombre de délégués votants :	56

OBJET : BUDGET ANNEXE GESTION TOURISTIQUE – SITE DU SAUTET : DUREE DES AMORTISSEMENTS

Un travail sur l'inventaire datant d'avant la fusion de 2014 du budget annexe du Sautet a été entrepris. Il s'avère qu'il est nécessaire de préciser certaines durées d'amortissement.

Madame la Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir adopter un nouveau plan d'amortissement.

Bien inférieur à 1 000 € amortissable en 1 fois		
Imputation comptable	Désignation nature	Durée
2031	Frais étude non suivie de travaux	5
212	Agencements et aménagements de terrains	20
214	Constructions sur sol d'autrui	
2141	Bâtiments	30
2145	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (Travaux électricité/plomberie/chaudière/rénovation/espace aquatique)	15
2148	Autres constructions (Habitat léger de loisirs et toutes constructions en bois)	15
215	Installations, matériels et outillage techniques	
2151	Installations complexes spécialisées	15
2153	Installations à caractère spécifique	15
2158	Autres	10
218	Autres immobilisations corporelles	
2182	Matériel de transport Bateau	10
2182	Matériel de transport Véhicule roulant	7
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3
2184	Mobilier	5
2188	Autres Aire de jeux, aménagements en extérieur	10
2188	Autres Ustensile cuisine, électroménager	5

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la durée d'amortissement des biens telle-que ci-dessus définie ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente décision

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 6 mars 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

